



# Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

### DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de procéder à la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

##### Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
64131-020 (UB01)	Rémunérations personnel non titulaire	80 000 €	361 000 €	441 000 €

##### Dépenses

##### Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
023-01 (UB02)	Virement à la section d'investissement	2.330.318,66 €	- 361 000 €	1 969 318,66 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Recettes

Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
021-01 (UB02)	Virement de la section de fonctionnement	2.330.318,66 €	- 361 000 €	1 969 318,66 €

### Dépenses

Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
2313-020 (UB02)	Constructions	215 000 €	- 180 500 €	34 500 €
2315-020 (UB02)	Installations, matériel et outillage techniques	206 920,76 €	- 180 500 €	26 420,76 €

### **GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE A LA SOCIETE HLM EFIDIS POUR LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE SOCIALE SAINT ÉLOI SISE 5 ALLÉE DES BELLES VUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DELIBÈRE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Garches accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Eco-prêt d'un montant total de 228 000 euros et d'un prêt PAM d'un montant total de 315 900 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 11698 constitué de 19 pages.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AVIS DE LA COMMUNE DE GARCHES SUR LE PROJET DE DÉCRET PORTANT DISSOLUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE ET MODIFIANT LE DÉCRET N°2006-1140 DU 13 SEPTEMBRE 2006 PORTANT CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, deux votes contre s'étant manifestés :

- ÉMET un avis défavorable au projet de décret portant dissolution de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine et modification de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.
- CONSIDÈRE que l'EPF régional ne partage pas les mêmes priorités en matière de production de logements que l'EPF des Hauts-de-Seine.
- CONTESTE une augmentation éventuelle de la taxe spéciale d'équipement que l'EPF des Hauts-de-Seine s'était engagé à maintenir à son niveau actuel de dix euros par habitant.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL EN FAVEUR DU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement en faveur du centre culturel Sidney Bechet au titre de l'année 2014 et 2015 et à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.

**PERSONNEL COMMUNAL - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1ère classe, effectif passant de 1 à 0 en un poste d'éducateur de activités physiques et sportives de 2ème classe, effectif passant de 0 à 1.
- 6 adjoints techniques de 1ère classe, effectif passant de 12 à 6, en 6 postes d'adjoints techniques de 2ème classe, effectif passant de 150 à 156,
- 2 postes d'éducatrice de jeunes enfants, effectifs passant de 5 à 3, en 2 postes d'auxiliaire de puériculture, effectif passant de 21 à 23.
- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe supérieure, effectif passant de 3 à 2, en 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale, effectif passant de 2 à 3.
- 1 poste d'attaché territorial principal effectif passant de 9 à 8 en un poste d'attaché territorial de classe normale, effectif passant de 3 à 4.

0 0 0

## DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 26 mars 2008 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2014-195	8/12/2014	Décision portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) concernant un atelier culinaire « Truffes et gourmandises de Noël, tout en maîtrisant sucre et matière grasse » animée par Madame FRAPPIER (naturopathe) le Lundi 15 Décembre 2014
2014-196	2/12/2014	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'Espace Jeunes pour les vacances de Noël 2014
2014-197	2/12/2014	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour la période des vacances de Noël
2014-198	28/11/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et intersport – alpes sports
2014-199	28/11/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et la société les 3 vallées
2014-200	30/10/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-201	4/12/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2014-202	4/12/2014	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ARPEGE ADAGIO pour le service des « Elections »
2014-203	1/12/2014	Décision Concernant l'entretien des installations téléphoniques de la mairie et des sites annexes
2014-204	17/11/2014	Décision Concernant le Contrat d'hébergement pour le site internet de la Ville de Garches
2014-205	15/12/2014	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de la salle Marcel Pagnol, sise Groupe Scolaire PASTEUR A, 5, rue de la Côte Saint-Louis à GARCHES
2014-206	17/12/2014	Décision Avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires - Association AVENTURE DES MOTS
2015-001	05/01/2015	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure en référé-suspension devant la juridiction administrative
2015-002	05/01/2015	Décision Convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires MATTOUT Séverine
2015-003	8/01/2015	Décision portant institution d'une régie de recettes « droits de place du marché »
2015-004	12/01/2015	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence sur le thème « PRAGUE, capitale magique de l'Europe » donnée par la conférencière Mme Ariane DELASALLE le Jeudi 22 Janvier 2015 à 15 h à la Résidence les Tilleuls

0 0 0

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2015**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCLARE s'être réuni, le 2 mars 2015, sur convocation du Maire, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2015, conformément aux textes en vigueur.

**FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)  
CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES AU FINANCEMENT  
DU FSL DÉPARTEMENTAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE le principe de la participation financière de la ville de Garches au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit, compte tenu de l'indexation sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, une participation d'un montant total de 2 775,50 € pour l'année 2015 et AUTORISE le Maire à signer, avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la convention correspondante fixant la participation de la ville de Garches au financement du Fonds de Solidarité Logement.

**FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT ALLOUÉE  
AUX INSTITUTEURS NON LOGÉS ANNÉE 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées, EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de Monsieur le Préfet de fixer, au titre de l'année 2014, le taux de base annuel de l'Indemnité Représentative de Logement à 2 598,00 €, soit 216,50 € mensuels.

**SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES  
VACANCES D'ÉTÉ 2015 - FIXATION DES TARIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'Accueil de loisirs des Quatre Vents, d'un séjour au centre de MEZIERES EN DROUVAIS (28) du 6 au 10 juillet 2015 et d'un séjour au centre de CHENOISE (77) du 13 au 17 juillet 2015, FIXE le barème de participation des familles consultable en mairie ou sur le site Internet de la Ville, rubrique Mairie « administration municipale », comptes rendu du conseil municipal : séjours d'été 2015 organisés par l'accueil de loisirs des 4 Vents et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures d'accueil.

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Par délégation du Conseil Municipal du 26 mars 2008 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2015-005	12/01/2015	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente du collège Bergson de Garches
2015-006	15/01/2015	Décision Convention avec La Poste relative au règlement des factures de Chronopost par prélèvement automatique.
2015-007	22/01/2015	Décision portant signature de contrat pour l'intervention d'une formatrice musicale à la crèche les pins avec l'association éveil et culture
2015-008	22/01/2015	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteurs a la crèche les Pins
2015-009	20/01/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association sportive du collège Henri Bergson

2015-010	27/01/2015	Décision portant signature d'un contrat de location/maintenance/coût copie auprès de la Société AM TRUST
2015-011	27/01/2015	Décision portant signature d'un contrat d'abonnement à une banque de données juridiques
2015-012	02/02/2015	Décision concernant le contrat préventif annuel de maintenance des toilettes automatiques du parking de la gare
2015-013	20/01/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-014	9/02/2015	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour la période des vacances de février
2015-015	9/02/2015	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'Espace Jeunes pour les vacances de février 2015
2015-016	2/02/2015	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2015-017	4/02/2015	Décision concernant le contrat de maintenance et contrôle du mur d'escalade au gymnase Le Rallec
2015-018	12/02/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-019	12/02/2015	Décision portant signature d'un contrat avec l'association La Seve pour une conférence le jeudi 12 mars 2015
2015-020	17/02/2015	Décision portant signature d'une convention pour la mise en service d'une billetterie en ligne au centre culturel de Garches
2015-021	17/02/2015	Décision portant signature d'un contrat pour l'intervention de Polychrone maison de projets artistiques et culturels au RAM
2015-022	17/02/2015	Décision portant signature de contrat pour les interventions d'une conteuse à la crèche Petit Prince
2015-023	24/02/2015	Décision convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Hauts-de-Seine ASRE maternel
2015-024	24/02/2015	Décision convention d'objectifs et de financement avec la CAF des Hauts-de-Seine ASRE élémentaire
2015-025	12/02/2015	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteuses au Jardin d'Enfants
2015-026	19/02/2015	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence sur le thème « les chansons de Paris » donnée par le conférencier M. Maurice Colas le jeudi 26 mars 2015 à 15h à la résidence Les Tilleuls
2015-027	23/02/2015	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le lundi 23 février 2015 à la résidence Les Tilleuls
2015-028	26/02/2015	Décision convention intégrant les activités de l'association lire et faire lire au cours de la pause méridienne
2015-029	25/02/2015	Décision de clôture de la régie d'avances des classes déplacées
2015-030	25/02/2015	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur A
2015-031	25/02/2015	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Pasteur B
2015-032	25/02/2015	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées école primaire Ramon

## DROITS DES SOLS DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 AU 31 MARS 2015

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

05/01/2015	161, rue de Buzenval	Construction d'une annexe à usage de stationnement couvert. Mise en place d'une clôture et d'une haie végétale.
05/01/2015	9/10, Place Saint-Louis	Ouverture d'un magasin nécessitant la pose d'enseigne
05/01/2015	23, rue de la Porte Jaune	Création d'un bassin et modification de clôtures
06/01/2015	26 B, rue du Regard	Réfection d'un mur séparatif et création d'une terrasse de 32 m <sup>2</sup> .
06/01/2015	27, rue Athime Rué	Division en vue de construire
07/01/2015	4, Sente des Quatre Chemins	Création d'une piscine de 12,85 m <sup>2</sup> et modification de façades
08/01/2015	154, bd. du Général de Gaulle	Aménagement d'une surface commerciale produits biologiques et pose d'une enseigne
14/01/2015	15, rue du Levant	Remplacement de 8 volets roulant en bois par des volets aluminium et remplacement de 5 fenêtres en bois
14/01/2015	57, rue Jean Mermoz	Aménagement de sol pour deux places de stationnement aériennes
16/01/2015	55, rue de la Rangée	Surélévation du corps de bâtiment constitué actuellement d'un RDC avec ajout d'un étage plus combles.
02/02/2015	69, rue des Croissants	Démolition d'un muret et du trottoir sur 1m afin de réaliser un portail automatique et un nouveau bateau
09/02/2015	15, rue de Suresnes	Affectation d'une pièce de l'appartement afin d'exercer une activité professionnelle de psychothérapeute
09/02/2015	50, rue des Croissants	Ravalement des façades et des pignons de la résidence.
09/02/2015	1 ter, rue Civiale	Changement de destination d'un ancien garage, Couverture en zinc - menuiseries - enduits façades - portail, clôtures et aménagement accès
13/02/2015	17, rue du Levant	Remplacement volets roulants et fenêtres
16/02/2015	9, av. Alphonse de Neuville	Dépose des tuiles et de la charpente, consolidation des fondations, reconstruction charpente et toiture.
17/02/2015	5, allée des Lilas	Création d'une véranda, agrandissement fenêtre, création d'une aire de stationnement avec portail coulissant et réfection de la couverture de la maison
19/02/2015	148/150, bd. du Général de Gaulle	Changement d'affectation d'un box double en salle de réunion
25/02/2015	100, bd du Général de Gaulle	Véranda et déplacement de portail
27/02/2015	213, Grande Rue	Pose d'enseigne
27/02/2015	17, rue du docteur Debat	Changement de la toiture à l'identique avec 2 cheminées (sur 4) à retirer
02/03/2015	5, allée des lilas	Création d'une véranda en ossature métallique de 9,36 m <sup>2</sup> avec jardinière
13/03/2015	9, rue des Suisses	Transformation d'un plateau de bureaux en logement (5 pièces)
13/03/2015	25, av. Brézin	Remplacement porte manuelle par une porte sectionnelle motorisée et remplacement des tuiles à l'identique

13/03/2015	10, rue de l'Ermitage (Lot 11)	Le remplacement de la couverture en ardoise amiante par une couverture en zinc et le renforcement de l'isolation des combles - Le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois à l'identique avec des vitrages performants.
17/03/2015	12, avenue Henri Bergson	Surélévation d'un niveau sur RDC existant pour création d'une chambre de 10 m <sup>2</sup> . Reprise des matériaux existants.
20/03/2015	140, Grande Rue	Passage d'un local professionnel à l'usage d'habitation.
26/03/2015	9, av. Henri Bergson	Création d'une véranda et déplacement du portillon d'accès à la rue

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES**

21/01/2015	90, rue de Suresnes	Mise en place d'une enseigne
13/03/2015	24, rue du Regard	Extension du salon de 11,9 m <sup>2</sup> et extension chambre de 3,8 m <sup>2</sup>
27/03/2015	6, rue Pasteur	Construction d'une véranda en aluminium

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS**

02/02/2015	2, rue du Docteur Roux	Modification de l'accès véhicule en créant un tunnel enterré
17/02/2015	77, rue Jean Mermoz	Transfert de permis de construire

### **PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS**

26/02/2015	14, allée William Butterfield	le permis de construire concerne bâtiment 100. Redistribution du RDC et un 1er étage avec la création de 11 appartements accompagnés de 11 places de stationnements.
------------	-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **CERTIFICATS D'URBANISME ACCORDÉS**

27/02/2015	19 B, rue de Villeneuve	certificat d'urbanisme
23/01/2015	71, rue du dix-neuf Janvier	certificat d'urbanisme

### **ATTESTATIONS D'AMÉNAGEMENTS REFUSÉES**

08/01/2015	104, bd. Raymond Poincaré	Aménagement intérieur
12/01/2015	2, allée des Haras	Installation d'un groupe électrogène
22/01/2015	7, Place Saint Louis	Dérogation accessibilité
09/02/2015	104, bd. Raymond Poincaré	Remplacement de l'IRM



**ARRÊTES MUNICIPAUX  
A CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE**

ARRÊTÉ DU 16 JANVIER 2015 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DES HORAIRES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GARCHES

Article 1<sup>er</sup> : Est supprimé de l'arrêté du 10 juillet 1997 à l'article 1<sup>er</sup> : « sauf dispositions particulières », pour s'en tenir aux obligations suivantes : les livraisons sont autorisées sur le territoire de la commune de Garches tous les jours de 6 heures à 22 heures.

ARRÊTÉ DU 2 FÉVRIER 2015 RÉGLEMENTANT LES VENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Article 1<sup>er</sup> : En application de l'article L 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation du domaine public de la Ville est soumise à délivrance d'une autorisation expresse délivrée par le Maire.

Article 2 : En conséquence, nul ne peut exposer ou proposer à la vente un produit sur la voie publique sans disposer d'un titre l'habilitant à occuper une dépendance dudit domaine.

Article 3 : En application des articles L 2122-2 et 3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation est autorisée à titre personnel et dérogatoires et ne peut être que temporaire. L'autorisation ainsi délivrée présente un caractère précaire et révoquant.

Article 4 : Les infractions aux présentes dispositions seront sanctionnées conformément à la législation en vigueur.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE  
DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR**

**Séance du 18 mars 2015**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 JUIN 2014

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 23 juin 2014.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Le comité syndical, à l'unanimité, déclare s'être réuni le 18 mars 2015 sur convocation du Président afin de débattre sur les orientations générales du budget 2015 conformément aux textes en vigueur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	16 818,23 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	65 824,71 €.

et décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent brut de la Section de Fonctionnement du Compte Administratif 2014 comme suit : 65 824,71 € en report des recettes de la Section de Fonctionnement (article 002). Les écritures comptables seront affectées au Budget Primitif 2015.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE SAINT-CLOUD  
POUR L'EXERCICE 2014

Le comité syndical, approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Trésorier de Saint-Cloud qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION D'INVESTISSEMENT      Excédent      16 818,23 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT      Excédent      65 824,71 €

**Séance du 30 mars 2015**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU  
18 MARS 2015

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 18 mars 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Comité Syndical, 2 votes « pour » et 2 votes « contre » s'étant exprimés, Vote, par article, en section d'investissement et par chapitre, en section de fonctionnement, le Budget Primitif 2015 du Syndicat qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT                      18 497,73 €
- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT                      157 448,96 €

et fixe la contribution globale de chacune des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des terrains Yves du Manoir, pour 2015 à :

- GARCHES*                                                              45 812,13 €
- VAUCRESSON*                                                              45 812,12 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANTS À LA VILLE DE GARCHES

Le Comité Syndical, à l'unanimité, fixe le montant du remboursement pour l'exercice 2015 à 1 000 € au titre des frais de carburants.

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat à intervenir auprès la compagnie d'assurance.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Séance du 22 janvier 2015

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 09 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 09 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### SIGNATURE DE L'AVENANT 2015 AU CONTRAT DISTRIBUTEUR RELATIF AUX CHÈQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'autoriser le Sénateur-Maire, Président du CCAS, à signer l'avenant au contrat distributeur, passé avec la société Chèques Déjeuner, qui fixe le montant des prestations de services pour l'année 2015.

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL FIXANT LA PARTICIPATION DU CCAS AU FSL POUR L'ANNÉE 2015, AU TITRE DE LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide de fixer à 500 € le montant de la participation du CCAS, au titre du FSL, Fonds Energie, pour l'année 2015 et autorise le Sénateur-Maire, Président du CCAS, à signer la convention correspondante avec le Conseil Général.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EXAMINE ENSUITE

- Un dossier d'allocation communale complémentaire
- Une demande d'aide financière

### Séance du 9 février 2015

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 22 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### RAPPORT D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2014 ET DÉBAT BUDGÉTAIRE

Le rapport comptabilise les aides légales traitées en 2014 ainsi que les aides facultatives.

À cet égard, le montant des aides financières, qui peuvent être délivrées sous forme de secours en argent ou de chèques d'accompagnement personnalisé, est en légère baisse par rapport à 2013, du fait, notamment de l'orientation de certains bénéficiaires de la convention passée avec la Mutuelle Familiale vers des dispositifs légaux. On assiste, par ailleurs, à un rééquilibrage entre le montant des secours d'urgence, et celui des secours sur délibération.

Au niveau de la situation familiale, les aides concernent toujours, majoritairement, les foyers constitués d'un seul adulte et notamment des familles monoparentales.

Comme les années précédentes, on constate, la prédominance, parmi les personnes aidées, des personnes exerçant une activité professionnelle, dans le cadre de conditions de travail souvent précaires. Ceci, en liaison avec la tranche d'âge majoritairement aidée, 25-54 ans.

On constate, toujours, chez un certain nombre d'utilisateurs en grande fragilité, une difficulté à se mobiliser et à saisir les services sociaux (phénomène de « non recours aux droits »). Leurs perspectives de rétablissement ultérieur s'avèrent d'autant plus difficiles.

Au niveau du type d'aides, elles restent, prioritairement, ciblées, au niveau des secours d'urgence, sur les dépenses alimentaires et de vie courante.

Les aides du CCAS et du Département sont complétées par les secours apportés par les associations caritatives, qui continuent d'œuvrer pour accompagner et aider les Garchois en difficulté.

En matière de prévention et d'animation, le CCAS joue un rôle important dans la coordination des actions de soutien, notamment par le biais de l'AGMAD, aux personnes âgées et handicapées, l'accompagnement des familles et des jeunes et le développement d'actions intergénérationnelles, telles que la réalisation d'un film « Garches, évolution d'une Ville au fil des époques » réunissant personnes âgées fréquentant la résidence « Les Tilleuls » et des jeunes de l'Espace Jeunes.

À noter, également, en 2014, à côté de la poursuite des cours informatiques pour seniors, la possibilité qui leur est offerte d'accéder, gratuitement, suite à l'adhésion du Temps des Loisirs à l'UVTD (Université Virtuelle du Temps Disponible) à des conférences culturelles sur Internet. Le CCAS a passé, par ailleurs, une convention avec l'Association « Nouvelles Voies » en vue de l'accompagnement administratif et juridique des publics en difficulté de la commune.

Le débat budgétaire fait ressortir l'importance du travail en réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs, dans une perspective d'accompagnement d'un public fragilisé par un contexte économique difficile.

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION 2014, CONCERNANT LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX COÛTS D'ABONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉALARME

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, autorise le Maire, Président du CCAS, à signer la convention fixant, pour 2014, à 1.169,66€ la participation du Département aux coûts d'abonnement du système de téléalarme.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EXAMINE ENSUITE

- Une demande d'aide financière.

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "CŒUR DE SEINE"

Séance du 17 février 2015

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Norbert BUIL.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » ET LE SYELOM CONCERNANT LA VALORISATION EN APPORT VOLONTAIRE DU VERRE À GARCHES ET À VAUCRESSON

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ Décide l'adhésion des villes de Garches et de Vaucresson dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au marché du SYELOM lot n° 1 relatif à « l'enlèvement, le transport et la valorisation du verre issus de l'apport volontaire » pour l'offre de base.
- ❖ Décide l'adhésion des villes de Garches et de Vaucresson dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au marché du SYELOM lot n° 1 relatif à « l'enlèvement, le transport et la valorisation du verre issus de l'apport volontaire » pour l'option.
- ❖ Autorise le SYELOM à effectuer pour le compte des villes de Garches et de Vaucresson dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine », la collecte sélective par apport volontaire, le transport et la valorisation du verre ménager sur tout le territoire de la commune et comprenant notamment :
  - La préhension des colonnes, la pesée, le vidage ainsi que le transport du verre jusqu'au lieu de déchargement,
  - La réception du verre sur une plate-forme agréée par le recycleur (réception, entreposage provisoire et rechargement sur les véhicules lourds du transporteur),
  - L'entretien et la maintenance des colonnes d'apport volontaire,
  - Le lavage des colonnes d'apport volontaire,
  - La mise en place, la fourniture, la pose et la gestion d'un système de détection du taux de remplissage des colonnes, la maintenance et la reprogrammation des capteurs dans le cadre de l'option.
- ❖ Dit que les coûts des prestations d'enlèvement, de transport et d'élimination sont entièrement à la charge des villes de Garches et de Vaucresson dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » et refacturés respectivement à ce titre par le SYELOM aux villes de Garches et de Vaucresson dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » sur la base des quantités indiquées par le prestataire et communiquées aux villes de Garches et de Vaucresson dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » :
  - Pour les montants indiqués dans l'offre de base,
  - Pour les montants indiqués en option.
- ❖ Dit que les coûts éventuels de voirie sont à la charge des villes de Garches et Vaucresson.

### SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI D'UN PROGRAMME DE COMPOSTAGE N° 12 01 03 ENTRE LE SYCTOM ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat n° 12 01 03 pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage avec le SYCTOM.

### MODIFICATION D'UN MEMBRE TITULAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » AU SYCTOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour siéger au SYCTOM, Monsieur Dominique LEBRUN.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION URBAINE À VAUCRESSON

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : autorise la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo protection urbaine à Vaucresson.

Article 2 : autorise la mise en place d'un dispositif de vidéo protection urbaine à Vaucresson.

Article 3 : autorise le Président ou le Président délégué, à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires.

Article 4 : autorise le Président ou le Président délégué à solliciter auprès du Département des Hauts-de-Seine, de l'Etat ou tout autre organisme susceptible de fournir un financement, les subventions aux taux maximum des dépenses subventionnables.

Article 5 : autorise le Président ou le Président délégué à signer les conventions avec les financeurs, précisant les conditions d'attribution des subventions.

Article 6 : dit que le montant des subventions accordées sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

### MISE EN RÉVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de mettre en révision le Programme Local de l'Habitat de « Cœur de Seine ».

Article 2 : autorise le Président de la communauté d'agglomération à demander au Préfet des Hauts-de-Seine la prorogation du P.L.H pendant une durée maximale de deux ans.

## **Séance du 25 mars 2015**

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Norbert BUIL.

### CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » POUR FIXER LES MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES D'EXÉCUTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT SUR 80 ML DE RÉSEAU SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE VAUCRESSON

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de signer la convention entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine et la Communauté d'Agglomération « Cœur de Seine » pour fixer les modalités techniques et financières d'exécution du service d'assainissement sur 80 ml de réseau situé sur le territoire de Vaucresson.

### ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » AU MARCHÉ DU SYELOM, LOT N° 2 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) À GARCHES

Le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote,

- ❖ décide l'adhésion de la ville de Garches dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au marché du SYELOM lot n° 2 relatif à « l'enlèvement, le transport et la valorisation des déchets diffus spécifiques (DDS) ».

- ❖ S'engage à garantir la disponibilité des emplacements des véhicules lors des prestations en apport volontaire et l'accessibilité au centre technique municipal de Garches.
- ❖ Autorise les SYELOM à effectuer à Garches pour le compte de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine », l'enlèvement, le transport et la valorisation des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers et assimilés, comprenant :
  - L'enlèvement, le transport et la valorisation des DDS collectés en apport volontaire, une fois par mois, à côté du marché forain :
    - ◆ fourniture et entretien des véhicules de collecte, des matériels de stockage et des signalétiques,
    - ◆ réception, tri et conditionnement des déchets apportés par les usagers,
    - ◆ transport jusqu'aux centres de traitement habilités et agréés puis traitement des DDS.
  - L'enlèvement, le transport et la valorisation des DDS collectés au sein du centre technique municipal de Garches :
    - ◆ fourniture et entretien des véhicules de collecte, des matériels de stockage et des signalétiques
    - ◆ transport jusqu'aux centres de traitement habilités et agréés puis traitement des DDS.
- ❖ Dit que les coûts des prestations d'enlèvement, de transport et de traitement sont à la charge de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » et refacturés à ce titre par le SYELOM à la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » sur la base des quantités indiquées par le prestataire et communiquées à la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».
- ❖ Dit que les coûts éventuels d'adaptation de voirie sont à la charge de la ville de Garches.

#### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil communautaire prend acte de la présentation, par le Président et le Vice-Président en charge des finances, des orientations budgétaires 2015 pour le budget principal de la communauté et pour le budget annexe du service de l'assainissement qui a donné lieu à un débat conformément à la loi 92-125 du 6 février 1992.

#### REFINANCEMENT DES EMPRUNTS EN FRANCS SUISSES NUMÉRO MON230984CHF001 ET MON230896CHF001 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide

##### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

L'opération de refinancement ne sera réalisée que si le cours de change EUR/CHF publié par la Banque Centrale Européenne 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement est supérieur ou égal au cours de change EUR/CHF plancher de 1,0000 francs suisses pour un euro.

Montant du contrat de prêt : contre-valeur en euro de 125 591,12 CHF, calculée sur la base du cours de change EUR/CHF publié par le Banque Centrale Européenne 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement. L'opération de refinancement ne se réalisera que si le cours de change EUR/CHF est supérieur ou égal au cours de change EUR/CHF plancher, si bien que cette contre-valeur en euro ne pourra pas dépasser le montant de 125 591,12 EUR.

Durée du contrat de prêt : 2 ans et 6 mois

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 125 591,12 CHF, refinancé, en date du 01/05/2015, les contrats de prêt ci-dessous :

N° contrat de prêt refinancé	N° de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
MON230984CHF	001	Hors Charte	50 470,57 CHF	1 927,41 CHF
MON230986CHF	001	Hors Charte	70 120,55 CHF	3 072,59 CHF
Sous-total			120 591,12 CHF	5 000, 00 CHF
Total des sommes refinancées			125 591,12 CHF	

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/05/2015 :

N° contrat de prêt refinancé	N° de prêt	Intérêts courus non échus
MON230984CHF	001	1 075,02 CHF
MON230986CHF	001	1 265,68 CHF
Total dû à régler à la date d'exigibilité		2 340,70 CHF

Tranches obligatoire à taux fixe du 01/05/2015 au 01/11/2017

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 125 591,12 EUR (étant précisé que le montant de la tranche sera définitivement fixé selon les modalités décrites à la rubrique « Montant du contrat de prêt » ci-dessus).

Versement des fonds : 125 591,12 EUR réputés versés automatiquement le 01/05/2015 (étant précisé que le montant des fonds réputés versés sera définitivement fixé selon les modalités décrites à la rubrique « Montant du contrat de prêt » ci-dessus).

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Dexia Crédit Local, sous réserve que le cours de change EUR/CHF constaté 15 jours ouvrés TARGET avant la date de refinancement soit supérieur ou égal au cours de change EUR/CHF plancher et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de proroger de deux ans le Programme Local de l'Habitat de « Cœur de Seine » sous réserve de l'accord du Préfet.

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale